

COMPTE-RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 septembre 2019 à 19H30 au lieu habituel des séances sous la présidence de CLAVIER Gérard – Maire.

Présents : CLAVIER – PICARD – MAROT – MOINDROT – SIGNORET – DOUMAS – GALLOT – BERNON – TURPIN – MOUSSET

Secrétaire de Séance : PICARD

Les points suivants sont examinés :

- M. le Maire expose l'obligation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public sensible. Dans ce contexte, le SDE18 a décidé de créer un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics de la qualité de l'air intérieur. Une convention sera signée entre les différentes parties. Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry exerce la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie. Cette mise à disposition et/ou restitution à titre gratuit, doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement définissant l'intitulé, la situation juridique, la situation à l'inventaire des voies concernées. Le Conseil autorise la signature du procès-verbal à M. le Maire.
- M. le Maire fait part à son Conseil que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques SEGILOG arrive à échéance. Le Conseil autorise M. le Maire à renouveler pour trois années le contrat. Période du 01/11/2019 au 31/10/2022.
- M. le Maire rappelle à son assemblée, que la commune de Morogues est membre de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, que la communauté de Communes Terres du Haut Berry est membre du PETR Centre Cher. M. le Maire propose le retrait de la commune de Morogues du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne. A l'unanimité, le Conseil approuve le retrait.
- M. le Maire propose à son assemblée d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour M. BULIDON, Mme BOURGOIGNON, et M. REVIDON (plus indemnités de budget), le Conseil accepte à l'unanimité.
- M. le Maire propose deux subventions : 2500 € au CCAS et 100 € à la coopérative scolaire de Morogues. Le Conseil délibère et donne un avis favorable.
- M. le Maire expose à son Conseil la suppression de la régie qui sera remplacée par la mise en place de la dématérialisation des titres de recette, le Conseil après délibération et à l'unanimité accepte la suppression de la régie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H00.

Le Maire

Gérard CLAVIER